



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL28-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

28- CONVENTION DE PRÊT À USAGE D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Dans le cadre de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité (article 7.2.17 des statuts) et de protection et de mise en valeur de l'environnement (article 7.2.1 des statuts), le Pays des Herbiers encourage la pratique des « modes actifs » (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens. L'utilisation de ces modes de déplacement en remplacement de la voiture individuelle présente de nombreux avantages du point de vue de la santé, comme de l'environnement.

Pour répondre à ses enjeux, le Pays des Herbiers s'est engagé dans une politique très incitative à la pratique cyclable. Ainsi, en réponse à l'axe 5 de son Plan Climat « Exemplarité des collectivités », le Pays des Herbiers souhaite proposer à ses communes membres, un vélo à assistance électrique dans le but notamment, d'inciter les agents et les élus locaux à utiliser ce mode de déplacement sur de courts trajets et à valoriser la pratique du vélo auprès des habitants.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention de prêt à usage dont la durée est limitée à 12 ans à compter de sa signature.

La Communauté de communes s'engage à :

- fournir un vélo à assistance électrique en bon état de fonctionnement,
- fournir les accessoires complémentaires tels que décrits dans l'Article 2,
- autoriser la Commune à prêter le vélo à tout autre organisme ou personne physique exclusivement sous la responsabilité de la Commune et sans que celle-ci n'ait à demander une autorisation préalable.

La Commune s'engage à :

- effectuer l'entretien et les réparations nécessaires le cas échéant,
- remplacer les accessoires pour cycliste le cas échéant,
- assurer le vélo pour les éventuelles réparations occasionnées à la suite d'un accident et contre le vol,
- s'assurer que le ou les utilisateur(s) du vélo est/sont doté(s) d'une responsabilité civile,
- aviser la Communauté de communes immédiatement de toutes dégradations causées sur le VAE,
- transmettre chaque année à la Communauté de communes, le relevé du compteur kilométrique du vélo,
- réaliser une convention de prêt dans le cas où le matériel mis à disposition serait mis à disposition d'une autre entité juridique ou d'une personne physique (hors élus et agents de la commune),

Le projet de convention est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers approuvé en Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu la délibération n°26 du Conseil communautaire du 25 septembre 2024 approuvant la convention de prêt à usage d'un vélo à assistance électrique à la commune des Herbiers,

Vu le projet de convention de prêt à usage joint en annexe,

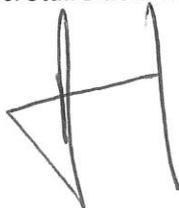
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Vu le rapport Jean-Marie GRIMAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention de prêt à usage d'un vélo à assistance électrique à l'intention de la commune des Herbiers,
- autorise M. le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024
Notifié le :